



Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail



Célébrée le 28 avril, la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail** promeut la prévention des accidents et maladies professionnels dans le monde entier. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation visant à centrer l'attention internationale sur l'ampleur du problème et à démontrer en quoi la promotion et la création d'une **culture de la sécurité et de la santé** peuvent contribuer à réduire le nombre de décès et de blessures d'origine professionnelle.

Le 28 avril marque également la **Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail**, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical. Le but de cette journée est de rendre hommage aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles en organisant à cette date des mobilisations et campagnes de sensibilisation aux quatre coins de la planète.

Chiffres accidents du travail en France (2022-CNAM)



Chaque jour, 2 personnes meurent au travail et plus de 100 sont blessées gravement.

En 2022, au niveau national, près de **565 000 accidents du travail** ont été déclarés et **789 décès** sont à déplorer (cf. [site ministère du travail](#)).

Les chiffres alarmants des accidents du travail au niveau mondial :

Chaque année, **2,2 millions de personnes perdent la vie en raison d'accidents du travail ou de maladies professionnelles**. Ces chiffres, bien que glaçants, soulignent l'urgence d'agir pour améliorer les conditions de travail et réduire ces statistiques alarmantes.

La responsabilité partagée

La sécurité et la santé au travail est une responsabilité partagée entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. **Promouvoir une culture de prévention nécessite l'engagement de tous pour mettre en œuvre des politiques et des pratiques efficaces de sécurité et de santé au travail.**

FLASH QHSE



Bulletin d'information n°005 du 28/04/2026
Durée d'affichage : 1 mois

CÔTE AXES PRIORITAIRES 2026



Risque Electrique



Risque Chute de plain-pied



Risque TMS / Manutention

Nos principales mesures de prévention en 2026

- Plan de formation électrique
- Groupe de travail dans les agences Industrie & Process et l'Agence tertiaire
- Campagnes de sensibilisation sur le risque de chute de plain-pied.
- Groupe de travail sur la manutention avec le plan d'action (mode opératoire tirage de câble).

Les autres risques ne sont pas oubliés avec :

- Plan de formation SSE (SST, échafaudage, ...)
- Campagne de sensibilisation (semaine sécurité, flash, ...)
- ...

Chaque année, la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail nous permet de mettre l'accent sur un thème ayant un impact sur votre sécurité et votre santé au travail :

Les risques de chutes de plain-pied : Risque sous-estimé et pourtant tellement fréquent !

Glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre... **Les chutes de « plain-pied »** sont des accidents du travail encore trop souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin.

Contrairement à ces idées reçues, elles sont pourtant une des **principales causes d'accidents** dans l'environnement professionnel et **au sein des activités COTE**. Elles peuvent avoir des conséquences graves pour les salariés victimes. Tous les secteurs d'activité COTE sont concernés.

En 2025 :

3 accidents dont **2 accidents de plain-pied**
générant **370 jours d'arrêts de travail**